Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260402-D034_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le deux Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Mars 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absent excusé : Yvon RIALLAND (pouvoir à Géraldine TABART).

Secrétaire de séance : Hervé LEFEBVRE

034/2026 Désignation des délégués au Conseil portuaire d'Arzal-Camoël

M. le Maire explique que le Conseil Portuaire est une instance de gouvernance dédiée au port départemental d'Arzal-Camoël qui est composée de représentants désignés au sein du conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port.
Le conseil municipal doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- ☐ Désigne M. Bernard MAUDUIT, délégué titulaire.
- ☐ Désigne M. Nicolas GUYOT, délégué suppléant.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.